



28 avril 2022



www.la-falaise.fr

Horaires d'ouverture de la mairie – Mai 2022

L'accueil de la mairie sera ouvert aux horaires habituels (les lundis, mardis de 15h à 17h30 et les vendredis de 15h00 à 18h30) **sauf** :

- ▶ Vendredi 29 avril 2022,
- ▶ Du lundi 16 au vendredi 20 mai 2022.



N'hésitez pas à :



- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)
- Nous contacter par téléphone (01 30 95 64 45) pour un éventuel rendez-vous tous les jours sauf les mercredis et jeudis. *Recommandé pour les reconnaissances et les légalisations de signature.*

Élection présidentielle 2022

Résultats à La Falaise

1^{er} tour (10 avril 2022)

INSCRITS	452	100,00 %
VOTANTS	369	81,64 %
EXPRIMÉS	363	80,31 %

2^{ème} tour (24 avril 2022)

INSCRITS	452	100,00 %
VOTANTS	354	78,32 %
EXPRIMÉS	335	74,12 %

Candidats	Voix	% des exprimés
ARTHAUD Nathalie	2	0.55%
ROUSSEL Fabien	2	0.55%
MACRON Emmanuel	113	31.13%
LASSALLE Jean	11	3.03%
LE PEN Marine	84	23.14%
ZEMMOUR Éric	33	9.09%
MÉLENCHON Jean-Luc	62	17.08%
HIDALGO Anne	5	1.38%
JADOT Yannick	20	5.51%
PÉCRESSE Valérie	16	4.41%
POUTOU Philippe	5	1.38%
DUPONT-AIGNAN Nicolas	10	2.75%

Candidats	Voix	% des exprimés
MACRON Emmanuel	197	58.81%
LE PEN Marine	138	41.19%



Élections législatives 2022

*Les élections législatives auront lieu les :
Dimanches 12 et 19 juin 2022.*



Les nouvelles cartes électorales comportant le numéro d'identifiant national d'électeur ont été adressées à tous les falaisiens début avril 2022.

Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à nous contacter (01 30 95 64 45 ou mairie@la-falaise.fr).

Une erreur d'état civil sur votre carte électorale : que faire ?

2019 a vu la mise en application du répertoire électoral unique (REU) géré par l'Insee aux fins de gestion du processus électoral. Les électeurs sont désormais inscrits selon **leur état civil connu** dans le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP).

Les mairies n'ont pas accès et ne peuvent pas modifier l'état civil des électeurs (nom de naissance, prénoms, date et lieu de naissance).

En cas d'erreur sur l'état civil figurant sur votre nouvelle carte électorale, il convient de demander à **l'Insee** une modification du répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP). Vous devez être en possession de votre numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) et d'une copie intégrale ou d'un extrait avec filiation de votre acte de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues **sur votre acte de naissance**. Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en France métropolitaine, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer. Vous devez effectuer cette démarche administrative par Internet sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Jusqu'à quand s'inscrire sur les listes électorales pour voter ?

Depuis le 1er janvier 2020, il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant la tenue d'un scrutin pour pouvoir voter lors d'une élection. Ainsi, en cas de déménagement récent ou non, vous devez effectuer les démarches administratives pour changer de bureau de vote, ce n'est pas automatique.

Pour les élections législatives, vous pouvez vous inscrire **jusqu'au mercredi 4 mai 2022** en ligne ou **jusqu'au vendredi 6 mai pour faire la démarche en mairie** ou par courrier (attention au délai d'acheminement). Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Vous pouvez vous inscrire :

- ▶ **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur www.service-public.fr : prévoir un justificatif d'identité et un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois numérisés ;
- ▶ **à l'accueil de la mairie**, aux horaires d'ouverture habituels, sur présentation d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669*02 de demande d'inscription (téléchargeable ou disponible à l'accueil de la mairie) ;
- ▶ **par courrier adressé à la mairie** (le dépôt en boîte aux lettres est interdit), avec les documents précédemment cités.



Les jeunes gens qui atteindront 18 ans d'ici les 12 et 19 juin 2022 sont invités à vérifier leur inscription sur les listes électorales (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>). Les inscriptions de ces jeunes sont normalement d'office suite à leur recensement militaire (à effectuer dès les 16 ans), toutefois, un recensement militaire tardif ou un déménagement intervenu entre-temps peut générer une absence d'inscription.

Vous serez absent pour les élections législatives ?

Vous pouvez choisir de voter par procuration. Cette démarche permet de charger un autre électeur de voter à sa place. Aucun justificatif ne vous sera demandé. **Depuis le 1er janvier 2022, il est possible de choisir un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne.**

S'il est possible de donner procuration à tout moment jusqu'à la veille du scrutin, il est conseillé de s'y prendre le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Vous pouvez désormais donner procuration à n'importe quel électeur de confiance. Il n'est plus nécessaire qu'il soit inscrit dans la même commune que la vôtre mais la personne choisie, appelée mandataire, devra cependant toujours se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place, selon vos consignes et ne pourra pas détenir, le jour du vote, plus de deux procurations (une seule d'entre elles peut avoir été faite en France).

Le mandataire ne reçoit aucun document. C'est à vous de l'avertir de la procuration et du bureau de vote dans lequel il devra voter, muni de sa propre pièce d'identité.

Vous pouvez donner procuration de 3 façons :

- ▶ Sur Internet : vous pouvez effectuer la demande en ligne sur le site www.maprocuration.gouv.fr. Une fois le formulaire rempli, vous recevez par mail un numéro de référence de dossier constitué de 6 chiffres et lettres. Vous avez alors 2 mois pour faire valider votre demande en vous rendant dans n'importe quel commissariat de police, brigade de gendarmerie ou consulat avec votre référence de dossier et une pièce d'identité. La transmission de votre procuration à votre commune vous sera confirmée par mail quelques minutes après la vérification de votre identité.
- ▶ Imprimer le formulaire : si vous ne souhaitez pas passer par le téléservice en ligne, vous pouvez utiliser le formulaire de demande de procuration Cerfa n°14952*03 . Pour le compléter, vous avez le choix entre le remplir directement depuis votre ordinateur puis l'imprimer sur deux feuilles (pas de recto verso) ou l'imprimer sur deux feuilles, puis le remplir à la main de manière visible et sans ratures (ne pas remplir les rubriques réservées à l'administration). Une fois le formulaire complété, vous devez vous rendre en personne et avec un justificatif d'identité dans un commissariat de police (où qu'il soit), une gendarmerie (où qu'elle soit), le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou résidence, ou un lieu accueillant du public défini par le préfet.
- ▶ Remplir un formulaire sur place : Vous pouvez vous rendre directement dans n'importe quel(le) commissariat de police ou gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou résidence, un lieu accueillant du public défini par le préfet, un consulat. N'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'identité.

Pour donner procuration, vous aurez besoin de renseigner votre numéro national d'électeur ainsi que celui de l'électeur chargé de voter à votre place. Ce numéro est présent sur les nouvelles cartes électorales et peut aussi être retrouvé sur le service en ligne « Interroger votre situation électorale » disponible sur service-public.fr.



Déchèteries et jours fériés du printemps

Ouverture exceptionnelle de 3 équipements

Les 12 déchèteries du territoire sont traditionnellement fermées les jours fériés. Cette année, trois équipements ouvriront exceptionnellement leurs portes aux administrés certains jours de fête :

- Les Closeaux à Mantes-la-Jolie – 14 et 18 rue des Closeaux
- Gargenville – Rue du Docteur Roux
- Conflans-Sainte-Honorine – 2 rue des Beaux Champs

Horaires et jours d'ouverture :

Dimanche 8 mai : 9h - 12 h

Jeudi 26 mai (Ascension) : 9h - 12 h puis 14h - 17h

Lundi 6 juin (Pentecôte) : 9h - 12 h puis 14h - 17h

A noter qu'elles seront en revanche fermées le dimanche 1^{er} mai.

Nouvelle campagne GPS&O pour l'acquisition d'un composteur individuel : réservez le vôtre dès maintenant !



Le compostage contribue à la baisse significative de la production d'ordures ménagères - moins 100 kg par habitant par an - soit une cure d'amincissement d'un tiers du poids de notre poubelle - et à la réduction des déchets verts déposés en déchèterie ou collectés. Mais elle participe aussi à la préservation de l'environnement. Engrais naturel, le compost améliore la structure des sols et en augmente la fertilité.

Afin d'encourager les particuliers à adopter des pratiques de jardinage et de gestion de leurs déchets plus écologiques, GPS&O lance une nouvelle campagne de distribution de composteurs à tarif préférentiel.

- **Le composteur :**
 - Tarif : 20€ l'unité (Coût réel 61 €, soit 41 € pris en charge par GPS&O) ;
 - Contenance : 400 litres
 - Matière : bois
- **2 vagues de distributions en 2022 :**
 - **Sessions avant l'été :**
 - Samedi 28 mai : Centre Technique Communautaire de Carrières-sous-Poissy (100 avenue Vanderbilt)
 - Samedi 18 juin : Centre Technique Communautaire de Buchelay (rue Roger Sarlet)
 - **3 sessions seront prévues à la rentrée :** les dates et lieux seront précisés ultérieurement.
- **Modalités de réservation et de paiement à compter du 12 avril**

La réservation de composteurs et le paiement s'effectuent en ligne sur www.gpseo.fr via la rubrique « démarches en ligne » (« Déchets » puis « Obtenir un composteur »). Un justificatif de domicile sera demandé.
- **Une initiation gratuite au compostage** par un éco conseiller le jour de la remise (session de 45 min).
- **En bonus :** un guide pratique et un bio-seau gratuits.

Sept déchèteries passent à l'horaire d'été à partir du 1^{er} avril

À compter du vendredi 1^{er} avril, sept déchèteries de Grand Paris Seine & Oise modifient leurs horaires. Cette mesure vise à proposer une amplitude horaire plus large pendant la période estivale. Elle concerne Aubergenville, Conflans-Sainte-Honorine, Épône, Gargenville, Les Mureaux, Limay et Orgeval.

Les équipements communautaires situés à Achères, Carrières-sous-Poissy, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville et Triel-sur-Seine conservent, quant à eux, leurs plages horaires habituelles. Pour l'ensemble des déchèteries, les derniers dépôts doivent se faire impérativement 15 minutes avant l'heure de fermeture annoncée.

NOUVEAU!
À compter du 2 mai 2022

DÉCHÈTERIE DE LA VAUCOULEURS À MANTES-LA-VILLE
SYSTÈME D'ACCÈS AUTOMATIQUE
PAR LECTURE DES PLAQUES
D'IMMATRICULATION

NOUVEAU

Le 2 mai, la déchèterie de la Vaucouleurs à Mantes-la-Ville sera équipée d'un nouveau système d'accès automatique par lecture des plaques d'immatriculation. Celui-ci sera mis en place progressivement dans les différents équipements du territoire.

Seule formalité à effectuer pour les usagers à partir du 28 mars : s'inscrire et enregistrer au préalable son véhicule en créant un compte sur le site de la communauté urbaine. Une fois cette formalité effectuée, les utilisateurs de la déchèterie n'auront plus à présenter leurs pièces d'identité à chaque passage.

Pour rappel, la déchèterie de la Vaucouleurs, tout comme les onze autres déchèteries du territoire, est accessible à tous les habitants de GPS&O.

+ Simple,
+ Fluide,
+ Sécurisé, en limitant le nombre de véhicules sur le quai
Des agents plus disponibles pour vous accompagner.

Plus d'informations sur gpseo.fr : adresses, horaires d'ouverture, liste des déchets acceptés.
N° Infos déchets : 01 30 33 90 00, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.